

Le Burundi veut faire de la prison un lieu de "réhabilitation du condamné"

@rib News, 12/11/2017 Source Xinhua Le Burundi veut faire de la prison un lieu de "réhabilitation et de rééducation du condamné" afin de lui permettre de se réintégrer facilement dans la société, a promis devant les sénateurs du Burundi Aimée-Laurentine Kanyana, ministre burundaise de la Justice. [Photo : Cour intérieure de la prison de Mpimba, Bujumbura.]

La ministre Kanyana, qui défendait le projet de loi portant modification du régime carceral burundais, a souligné que le Burundi, en optant pour cette réforme, veut manifester sa détermination dans le respect des conventions internationales qu'il a déjà souscrites, notamment en ce qui concerne la bonne organisation des régimes carcéraux. "Avec l'adoption des innovations introduites, se trouve l'ultime objectif de préparer les détenus à une bonne réintégration sociale, de manière à être utiles pour eux-mêmes et pour la société burundaise toute entière aussitôt après avoir purgé leurs peines carcérales", a-t-elle précisé aux membres de la chambre haute du Parlement. C'est pourquoi, a-t-elle expliqué, dans cette perspective, les prisons burundaises pourront offrir des services communs des détenus aux particuliers qui le demandent par exemple creuser une tombe, aux responsables de ces établissements carcéraux. Une fois payés pour les services rendus, les prisons pourront reverser une partie du revenu (pécule) aux détenus qui auront fourni les services, a-t-elle ajouté. La ministre Kanyana a indiqué également que les modifications introduites prévoient aussi, notamment au niveau du code pénal et procédure pénale instituant le mécanisme de la peine des "travaux d'intérêt général (TIG)", que les détenus qui y prendront part, se verront accorder des réductions au prorata des services rendus. Dans tous les cas, a-t-elle insisté, les détenus seront associés, à travers leurs représentants, dans la gestion des produits auxquels ils ont pris part. Mme Kanyana a souligné que dans le cadre d'améliorer sans cesse les conditions carcérales au Burundi, l'administration des prisons sera modernisée et travaillera au respect des standards minima de santé, d'hygiène, d'alimentation et de sécurité. De la sorte, a-t-elle relevé, il est prévu dans le plan directeur d'aménagement des prisons burundaises, la séparation effective des femmes et des mineurs incarcérés des autres catégories de détenus. Ainsi, selon la ministre burundaise, dans l'esprit de la politique pénitentiaire de réinsertion des détenus, des centres de rééducation pour mineurs et des quartiers pour filles seront créés.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});